

Zeitschrift: Générations : aînés
Herausgeber: Société coopérative générations
Band: 30 (2000)
Heft: 4

Artikel: Au-delà de cette date...
Autor: Chassot, Janine
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-826397>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

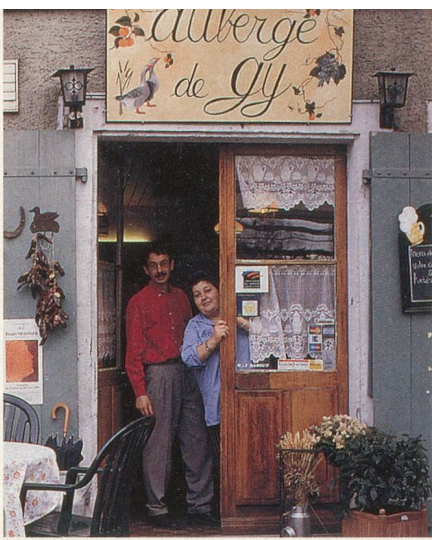
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



Marie-Josèphe et Denis Raboud ont fait de l'Auberge de Gy une adresse incontournable

D'origine valaisanne par son père et arlésienne par sa mère – «les deux extrémités du Rhône», lâche-t-elle avec humour –, Marie-Josèphe Raboud propose tour à tour des plats plutôt consistants (pot-au-feu, choucroute, gratin...) ou plus provençaux. «Sans huile d'olive, sans ail et sans herbes, je serais malheureuse dans ma cuisine!»

A Gy, le boucher de l'Auberge est un voisin, le maraîcher aussi, et l'on y fait découvrir le vin du village, notamment un petit rosé tout à fait recommandable. On le boira de préférence en été, sur la terrasse nichée à l'ombre d'un platane. Mais lorsque le temps ne se prête pas à manger dehors, la salle de restaurant n'est pas moins accueillante: fleurs fraîches sur les tables, nappes et serviettes en tissu, chaises en bois et en paille. Et au mur, des tableaux aux tons chauds signés Brigitte Raboud, la sœur de Marie-Josèphe.

Mado Finois

Plats du jour en semaine (Fr. 16.– à 18.–), menu (env. Fr. 40.– en semaine, env. Fr. 55.– le week-end), et à la carte... changeante mais toujours avenante.

AUBERGE DE GY

134 route de Gy
1251 Gy

Tél. 022/759 21 22
et 022/759 21 92

Fermé mardi soir et mercredi

Au-delà de cette date...

«A consommer de préférence avant le...», ou «A consommer avant le...», suivis de la mention du jour, du mois, voire de l'année. Quelle est la différence entre ces deux formules?

Le datage des aliments préemballés est légalement obligatoire. Il est clairement défini par l'Ordonnance sur les denrées alimentaires (aux art. 25 et 26). Le préemballage concerne une très grande partie de nos achats. On trouve les produits frais en barquettes (viande, poisson, charcuterie) ou sous d'autres conditionnements tels que film plastique, boîtes, gobelets (fromages, produits laitiers, pain). Mais encore sous forme de surgelés. L'épicerie sèche se présente en bocaux, boîtes, sachets, cartons (riz, pâtes, conserves, confitures, biscuits).

Tous ces produits doivent être datés. La durée et le mode de conservation varient grandement de l'un à l'autre. De deux jours à deux ans, par exemple.

La loi prévoit deux formulations de datage auxquelles il faut être attentif. La première est une **date de durabilité minimale** (à consommer de préférence avant le... ou avant fin...). Dans ce cas, la qualité du produit est garantie jusqu'à l'échéance indiquée. Il s'agit de denrées non périssables (biscuits, confitures, pâtes). Au delà de la date indiquée, le produit est encore consommable, mais pas trop longtemps! Il peut avoir perdu de son goût. La vente est autorisée mais le vendeur doit s'assurer que tout est en ordre. Vous éviterez cependant de l'acheter si la date est par trop dépassée.

L'autre formulation consiste en une **date limite de consommation** (à consommer avant le...). Cette date

est impérative. Elle est même précédée de la date limite de vente. Il s'agit de tous les produits sensibles, périssables (viande, poisson, pâtisserie, légumes râpés/découpés).

La loi prévoit également toutes les manières de dater. En principe, le jour, le mois et l'année. Mais pour les produits dont la durabilité est inférieure à trois mois, le jour et le mois suffisent. Supérieure à trois mois mais moins de 18 mois: le mois et l'année suffisent. Supérieure à 18 mois: l'année suffit. Prenez garde, depuis l'année 2000, à ne pas confondre 01 ou 02 avec janvier ou février...

Quelques conseils

– Les aliments achetés chez le boucher, le poissonnier, le boulanger, au marché, ne sont pas datés, puisque pas préemballés. Consommez-les rapidement.

– Certains aliments de longue conservation, une fois ouverts, ne se gardent plus. A mettre au réfrigérateur et à consommer rapidement: 2 à 3 jours pour la crème ou le lait, 15 à 18 jours pour les cornichons.

– On ne le répétera jamais assez: achetez vos denrées fragiles en dernier et rangez-les le plus vite possible au frais (pas plus de 4 degrés).

– Respectez les dates. Elles sont très précisément et parfois largement calculées. La fraîcheur et la valeur nutritionnelle du produit ne seront pas altérées et vous n'aurez pas d'ennuis digestifs.

Janine Chassot/FRC

